Bac section	Comptabilité		
Nom de l'UE	Déontologie et compliance		
Nom du professeur	C. Nuttin		
Niveau	3	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	30	Pré requis pour	/
Langue de cours	Français	Crédits ECTS	2

Objectifs du cours

- Acquérir les principes fondamentaux de la déontologie et de la compliance
- Appréhender les procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les atteintes au RGPD

Contenu du cours:

- Loi du 17 mars 2019 relatif à l'Institut
- Arrêté royal du 11 septembre 2020 relatif au stage
- Arrêté royal du 11 septembre 2020 relatif au registre public
- Norme formation continue
- Loi LAB du 18 septembre 2017
- Arrêté royal relatif à la déontologie

Méthodologie

- Passer en revue les différents articles et donner des exemples pratiques.
- Utilisation des formulaires et modèles adéquats

Supports

- Slides

- Articles de loi , norme et AR

Acquis d'apprentissage

- Maitriser les conditions d'accès à la profession de la sortie de l'école à l'inscription au registre public de l'institut
- Acquérir les principes propres aux membres de l'ITAA tant vis-à-vis des clients que vis-à-vis des confrères, de l'Institut ou de tiers
- Maitriser les risques relatifs au blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
- Savoir reconnaitre des opérations atypiques, maitriser les documents et obligations propres à la loi antiblanchiment et les relations avec la CTIF

Evaluation

- En ayant les textes légaux et réglementaires comme documentation, répondre à des vrai ou faux, questions ouvertes et exercices pratiques relatifs aux 4 acquis d'apprentissage

Pondération

Evaluation de 1 ^{ère} session	Evaluation de 2 ^{de} session	
100%	100%	